RCS : BAR LE DUC
Code greffe : 5501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00122
Numéro SIREN : 409 936 309
Nom ou dénomination : PERARD

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2020 sous le numéro de dépôt A2020/000327

153049

Dénomination : PERARD
Adresse : avenue de l Europe zi de Baleycourt 55100 Verdun - FRANCE-

n° de gestion : 1996B00122
n° d'identification : 409 936 309

n° de dépôt : A2020/000327
Date du dépôt : 04/03/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 31/10/2019

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAR-LE-DUC * MEUSE *

153049

PERARD
Société par actions simplifiée
au capital de 846 546 euros
Siège social : Avenue de l'Europe
ZI de BALEYCOURT, 55100 VERDUN
409 936 309 RCS BAR LE DUC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 31 octobre,
A 10 heures,

Les associés de la société PERARD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Avenue de l'Europe ZI de BALEYCOURT 55100 VERDUN, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la **Société HOLDING SOCIETE FINANCIERE PERARD**, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Patrick PERARD est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 846 546 sur les 846 546 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PP GP

ORDRE DU JOUR

- Démission de la Société HOLDING SOCIETE FINANCIERE PERARD de ses fonctions de Présidente, nomination d'un nouveau Président,
- Démission de la Société HOLDING SOCIETE FINANCIERE PERARD de ses fonctions au sein du Comité stratégique, nomination d'un nouveau membre au sein du Comité stratégique,
- Rémunération de la Présidence,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la Société HOLDING SOCIETE FINANCIERE PERARD de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour une période indéterminée :

La Société P5INVESTISSEMENTS par abréviation P5I,
Société à responsabilité limitée,
au capital de 20 000 euros,
ayant son siège social situé 6 Rue de la Faïencerie, 55 120 LAVOYE,
immatriculé au RCS BAR LE DUC sous le numéro 497 811 067,

Représentée par Monsieur Guillaume PERARD,
Né à VERDUN, le 2 août 1985
De nationalité française
Demeurant 19, Rue du Général de Gaulle, 55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE.

Conformément aux dispositions des statuts, la Présidente représentera la Société à l'égard des tiers.

Elle est investie dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

La Société P5I représentée par Monsieur Guillaume PERARD accepte les fonctions de Présidente et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celle posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

PF GR

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de la Société HOLDING SOCIETE FINANCIERE PERARD de son mandat de Présidente, constate sa démission du Comité stratégique.

Conformément aux dispositions statutaires, l'Assemblée Générale prend acte de l'adhésion de la Société P5INVESTISSEMENTS par abréviation P5I au sein du Comité stratégique, en raison de sa nomination en qualité de Présidente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale déclare que la Présidente pourra faire l'objet d'une rémunération, dont les modalités sont fixées par le Comité Stratégique.

L'Assemblée Générale déclare également que la Présidente pourra prétendre au remboursement, sur justificatif, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

Pour ~~la~~ Société P5I
M. Guillaume PERARD
(Signature précédée de la mention : « Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »)

Le secrétaire

GP